



Projet pédagogique

2025-2026

Accueils de loisirs Charles Perrault
et Jean de la Fontaine

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

MESURES ENVISAGÉES
POUR LES MINEURS
ATTEINTS DE TROUBLES
DE LA SANTÉ OU DE
HANDICAP

LES INTENTIONS PÉDAGOGIQUES

LES OBJECTIFS
DE LA
DIRECTION

ANNEXES

SOMMAIRE

L'ÉQUIPE D'ANIMATION

LE PROJET DE FONCTIONNEMENT

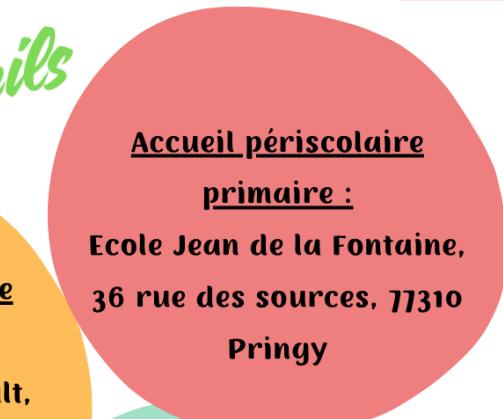
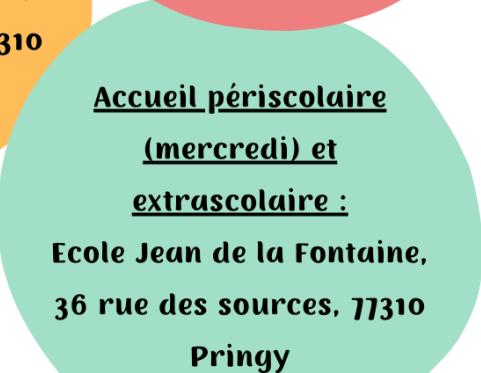
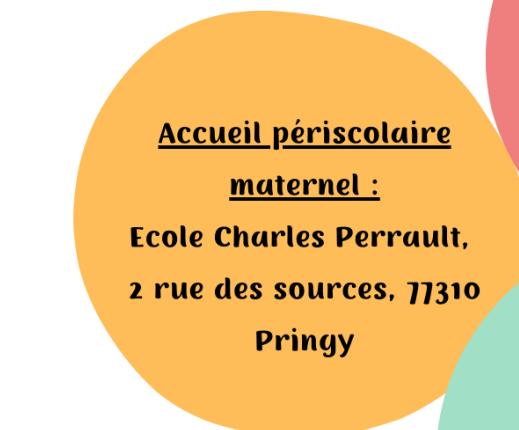
MODALITÉS D'INSCRIPTION

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

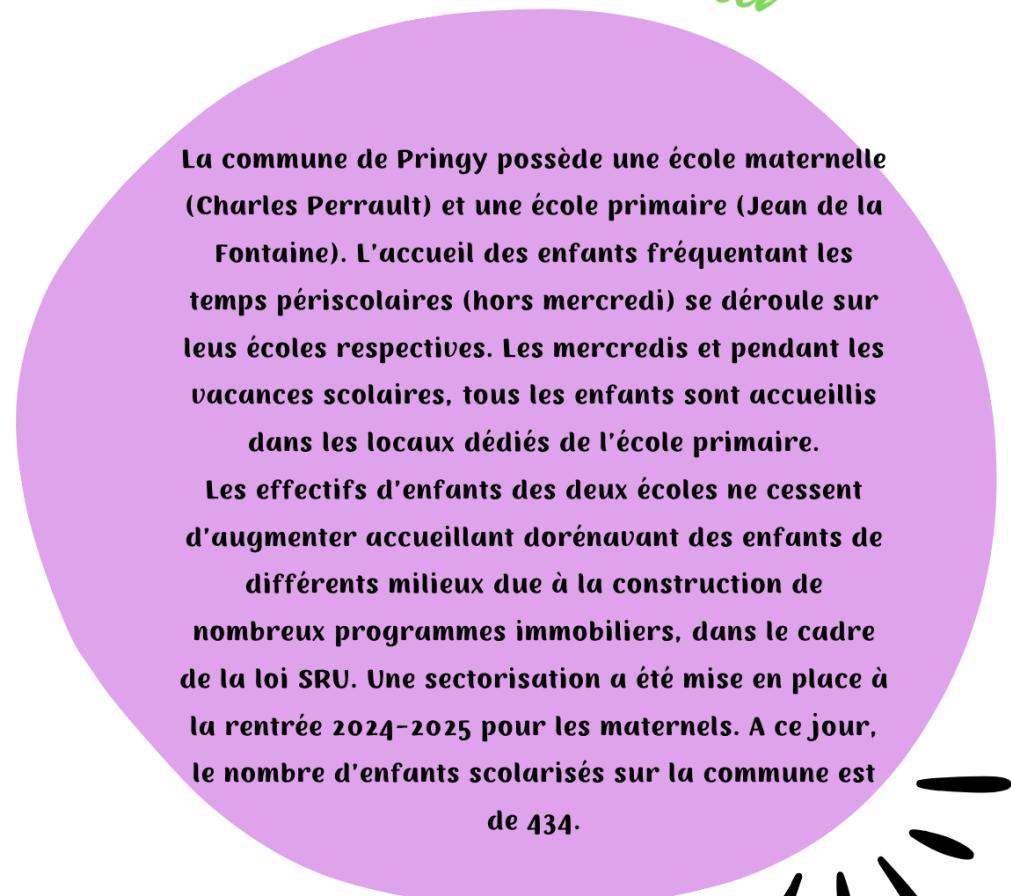
PRÉPARATION, RÉUNION PÉDAGOGIQUE ET ÉVALUATION

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Lieux des différents accueils



Implantation, public accueilli



Les jours de fonctionnement

L'accueil périscolaire fonctionne **en période scolaire**, hors jours fériés, les matins avant la classe **de 7h30 à 8h30**, les midis de **11h30 à 13h30**, les soirs de **16h30 à 18h30**.

L'accueil du mercredi fonctionne **en période scolaire**, hors jours fériés, de **7h30 à 18h30**. Trois possibilités d'accueil :

- A la journée, de **7h30 à 18h30**
- Le matin avec repas, de **7h30 à 13h30**
- L'après-midi, de **13h à 18h30**

L'accueil extrascolaire pendant les vacances scolaires fonctionne de la même manière que les mercredis. L'accueil de loisirs est fermé pendant les deuxièmes semaines de petites vacances, les congés de Noël ainsi que durant le mois d'août.

Les locaux et le matériel

L'accueil des enfants de l'école primaire Jean de la Fontaine se situe dans l'enceinte de l'école Jean de la Fontaine. A notre disposition :

- Un bureau/ salle des animateurs, - 8 salles d'activités dont 2 servent aussi pour l'accueil, - Un atelier, - Une bibliothèque, - Deux réfectoires (maternel/élémentaire), - Deux cours extérieures, - Une salle de motricité, - Un dortoir, - Trois réserves de matériels, - Une infirmerie, - Un local sportif, - Une cuisine pédagogique, - Deux préaux extérieurs couverts

Nous avons aussi accès, avec l'accord de l'équipe enseignante, si besoin, aux classes et au matériel sportif de l'école.

L'accueil des enfants de l'école maternelle Charles Perrault se situe dans l'enceinte de l'école maternelle Charles Perrault. A notre disposition :

- Un espace périscolaire, situé dans le hall de l'école, - Une salle de motricité, - Trois salles de classes partagées avec les enseignantes, - Un dortoir pour la sieste, - Un réfectoire, - Une cour extérieure

L'équipe enseignante nous laisse libre accès au matériel sportif, de motricité ainsi qu'aux jeux et jouets extérieurs.

A proximité des écoles, nous avons accès à :

- un parc, - un city stade, - une salle des fêtes, - une halle omnisports

Mesures envisagées pour les enfants atteints de troubles ou de handicaps



Parce qu'il est essentiel de favoriser l'autonomie et l'épanouissement de chacun, en prenant en compte ses besoins spécifiques et d'avoir à l'esprit que ce n'est pas l'enfant qui doit s'intégrer, mais bien le milieu d'accueil qui doit s'adapter, les équipes d'animation ont été sensibilisées à l'accueil des enfants porteur de handicap.

Les aménagements des locaux permettent l'accès aux enfants porteurs de handicaps physiques (accès PMR, ascenseur). Dans le cas d'un accueil d'un ou plusieurs mineurs atteints de troubles de la santé qu'ils soient physiques ou mentaux, l'équipe doit prendre en considération la demande des parents, mais se laisse le droit d'aménager la possibilité d'un tel accueil.

L'équipe est diplômée en animation, pour la plupart, et doit donc bien mesurer la difficulté de gestion et d'intégration de ces enfants et de leur handicap.

Les adultes encadrants pourront être amenés à suivre des formations ciblées pour répondre aux mieux aux besoins de l'enfant. Cet accueil ne pourra s'effectuer qu'avec l'appui de la famille, d'un référent médical, et autour d'un projet concret et réaliste pour le bien être de l'enfant.

Si le besoin se fait sentir par l'enfant ou par l'équipe d'animation, pour des enfants ayant une AESH sur le temps scolaire, nous pourrons faire la demande auprès de l'IEN pour qu'elle puisse s'occuper de l'enfant également durant le temps méridien et ainsi permettre la continuité dans la prise en charge et les repères de l'enfant

Dans le cas d'allergies nécessitant une attention particulière sur les temps péri et extrascolaires ou dans le cas de médicaments devant être pris sur ces temps, un Protocole d'Accueil Individualisé devra être mis en place par la famille (détail dans "hygiène et sécurité") et être porté à la connaissance de tout personnel qui encadre l'enfant concerné.

Aucun médicaments ou traitements ne pourra être administrés sans la mise en place d'un tel protocole

Rappel des objectifs éducatifs

Le second projet éducatif de territoire de la commune de Pringy a été adopté à compter du 08 septembre 2025. La mise en place de ce projet a permis aux activités péri et extrascolaire de s'inscrire dans « le plan mercredi ».

« Le Label « Plan mercredi » crée un cadre de confiance pour les familles, les collectivités et leurs partenaires. Pour les collectivités, ce label permet de mettre en avant des activités périscolaires de qualité. Pour les familles, il permet de garantir la qualité éducative des activités proposées et le savoir-faire des personnels. », Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Les objectifs de ce projet éducatif de territoire sont les suivants :

1-Donner aux enfants les opportunités équitables pour s'épanouir

2-Accompagnement de la fonction parentale

3-Coopération et échanges entre tous les acteurs de la vie de l'enfant

4-Promouvoir le vivre ensemble, la laïcité et la citoyenneté

Les objectifs pédagogiques

1-DEFINIR UN CADRE SECURISE ET SECURISANT		
OBJECTIFS	CRITERES	INDICATEURS
Favoriser la formation du personnel	<p>L'ensemble de l'équipe d'animation est formée aux gestes de premiers secours</p> <p>La majorité de l'équipe d'animation est formée à la prise en charge des enfants à besoins spécifiques</p> <p>Les animateurs participent régulièrement à des formations</p> <p>Les formations proposées s'adaptent aux situations rencontrées dans le contexte actuel</p>	<p>Les animateurs formés sont en capacité de mettre en pratique leurs acquis théoriques en situation réelle</p> <p>Les animateurs participent au moins à une formation par an</p> <p>Mise en place d'outils ou de nouvelles pratiques issues des formations suivies</p> <p>Réduction du nombre d'incidents liés à la sécurité et amélioration du climat éducatif</p> <p>Capacité au partage des connaissances entre pairs</p> <p>Implication des animateurs dans la construction du projet pédagogique</p>
Utiliser l'autorité bienveillante	<p>Existence d'un règlement simple, adapté aux âges des enfants et en cohérence entre les différents adultes encadrant</p> <p>Capacité des encadrants à expliquer le sens et le but des règles aux enfants</p> <p>Utilisation d'un langage respectueux et adapté à l'enfant</p> <p>Capacité à poser un cadre sans cris</p>	<p>Sentiment de sécurité exprimé par les enfants</p> <p>Les enfants se sentent écoutés et respectés</p> <p>Les règles sont à la connaissance de tous</p> <p>Les conflits sont réglés dans le dialogue plutôt que par la contrainte</p> <p>Augmentation des comportements coopératifs et solidaires</p> <p>Retours positifs des familles et du personnel sur l'ambiance générale</p>
Optimiser l'utilisation de rituels et de visuels	<p>Présence de rituels réguliers identifiés (accueil, passage aux repas, retour au calme...)</p> <p>Cohérence dans l'utilisation des rituels par l'ensemble de l'équipe d'animation</p> <p>Mise en place régulière des supports visuels</p> <p>Les enfants sont engagés dans la construction de certains supports</p> <p>Capacité de l'équipe d'animation à ajuster les outils en fonction des besoins observés</p>	<p>Présence de supports visuels adaptés</p> <p>Les enfants se repèrent seuls</p> <p>Les enfants gagnent en autonomie</p> <p>Réduction des temps de transition difficiles</p> <p>Retours positifs des encadrants</p>
Construire les règles de vie en accord avec les enfants	<p>Organisation d'un temps collectif dédié à l'élaboration des règles</p> <p>Prise en compte des propositions des enfants dans la version finale</p> <p>Participation des enfants aux ajustements des règles</p>	<p>Participation active des enfants</p> <p>Affichage des règles dans les lieux de vie fréquentés par les enfants</p> <p>Réduction des conflits et des comportements non conformes</p>

2- FAVORISER L'AUTONOMIE DE L'ENFANT

OBJECTIFS	CRITERES	INDICATEURS
Favoriser le choix de l'enfant	L'enfant a tous les outils nécessaires pour qu'il puisse faire ses propres choix	<p>Les animateurs proposent un panel riche d'activités (manuelles, sportives, culturelles, ...)</p> <p>L'enfant a une alternative s'il ne veut participer à aucune activité proposée</p> <p>Les enfants proposent aux animateurs des activités, jeux, sorties, ... qu'ils souhaitent faire</p>
Respecter le rythme des enfants	L'enfant vit une journée qui lui convient en terme de rythme	<p>Les animateurs connaissent et respectent la courbe du rythme de l'enfant</p> <p>La journée alterne temps libres, temps calmes et temps d'activités</p> <p>Des endroits sont identifiés pour que les enfants qui le souhaitent puissent s'isoler</p>
Aménager les espaces	Les espaces sont aménagés et organisés afin que les enfants puissent évoluer de la manière la plus autonome possible. L'enfant s'y sent bien accueilli et attendu	<p>Les enfants ont du matériel à leur disposition</p> <p>Le matériel à disposition, les jeux et jouets sont rangés à hauteur d'enfants</p> <p>Les locaux sont décorés</p> <p>Des salles thématiques sont identifiables et accessibles</p> <p>Des zones de jeux bien définis sont délimitées dans les salles afin d'être bien identifiées</p>
Faire de l'enfant un acteur de ses journées	L'enfant participe activement à l'articulation des différents temps de la journée et à ce qui est mis en place	<p>Les enfants établissent les règles de vie tous ensemble, en accord avec les animateurs</p> <p>L'enfant a le choix de ses activités ou le choix de ne rien faire</p> <p>Les enfants participent à la mise en place des activités et du rangement</p> <p>A la cantine, l'enfant débarasse lui-même</p> <p>L'enfant peut proposer ou mener (élémentaire) une activité</p> <p>Une fois par session les enfants organisent "la journée enfants" entièrement faites par leurs soins</p>
Accompagner au développement et à l'estime de soi	Les enfants ont confiance dans leur capacité à accomplir quelque chose. Ils sont motivés et satisfaits de ce qu'ils entreprennent	<p>Les animateurs valorisent les "bons comportements" spontanés</p> <p>L'enfant est écouté</p> <p>Les activités et productions des enfants sont mises en valeur (photos, exposition, spectacle, ...)</p>

3- PROPOSER DES METHODES D'ANIMATION QUI FAVORISENT L'INTEGRATION DE TOUS		
OBJECTIFS	CRITERES	INDICATEURS
Favoriser l'inclusion	Création d'un environnement positif incluant chaque personne dans sa singularité	Les enfants font preuve de bienveillance vis-à-vis des différences Les activités proposées sont adaptées aux enfants et à leurs particularités Un encadrement individualisé est mis en place pour les enfants à besoins particuliers Les enfants s'entraident dans les situations de vie quotidienne L'équipe est formée au handicap et aux troubles du comportement
Accompagner les enfants dans la compréhension et la gestion de leurs émotions	Mise en place d'une salle type SNOEZELEN Utilisation d'outils adaptés Les animateurs aident les enfants à identifier et nommer les différentes émotions	Diminution des comportements d'opposition liés à une émotion mal identifiée Augmentation des interactions positives Inclusion des enfants plus réservés ou en difficulté émotionnelle,
Favoriser le respect et l'entraide	Observation de comportements respectueux (écoute, prise de parole, politesse, non-violence) Compréhension et respect des règles de vie en collectivité Les animateurs sont des modèles de respect et d'entraide (écoute, encouragement, valorisation des comportements positifs)	Organisation régulière de jeux collectifs et d'ateliers coopératifs Les enfants sont capables d'aider spontanément leurs camarades Réduction des tensions et des conflits observés Augmentation des collaborations spontanées entre enfants
Donner accès à l'animation pour tous	Des animations sont ouvertes à tous et/ou s'ouvrent vers l'extérieur	Des jeux ou des journées thématiques inter-structures sont organisés Des projets communs avec les équipes enseignantes sont menés Des veillées et nuitées thématisées sont mises en place Création d'évènements gratuits et ouverts à tous

4- FAVORISER LA COMMUNICATION

OBJECTIFS	CRITERES	INDICATEURS
Entre les animateurs et au sein de l'équipe d'animation	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de réunions et de points réguliers Transmission claires des informations importantes Utilisation d'outils adaptés pour faciliter une communication rapide Mise en place de protocoles communs pour la gestion des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> Ecoute active et respect des interventions de chacun Partage d'idées, de retours et de suggestion pour améliorer l'animation Tous les animateurs participent activement aux réunions Capacité à anticiper et à se répartir les rôles Amélioration du climat de travail et du soutien mutuel entre animateurs
Entre les différents acteurs de la co-éducation	<ul style="list-style-type: none"> Participation de l'équipe d'animation aux équipes éducatives Mise en place de points de direction hebdomadaires Utilisation d'outils facilitant une communication rapide Harmonisation des actions éducatives entre animateurs, enseignants et parents 	<ul style="list-style-type: none"> Reduction des malentendus ou conflits liés à un manque de communication Augmentation de la confiance mutuelle entre acteurs Amélioration du suivi individualisé et global des enfants Les informations sont claires et accessibles
Favoriser l'ouverture aux autres sur le bassin de vie	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un projet intergénérationnel Participation à des activités intercentres Développement des liens avec les associations présentes sur la commune L'équipe propose et facilite des rencontres, des partenariats ou activités ouvertes au territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Les enfants échangent et coopèrent avec des enfants qu'ils ne connaissent pas Echanges fréquents entre les enfants et les ainés de la commune Développement d'un sentiment d'appartenance à un territoire plus large que l'accueil de loisirs Emergence d'attitudes collaboratives, d'entraide et de curiosité envers les autres.





LES OBJECTIFS DE LA DIRECTION

1- Favoriser la cohésion d'équipe

- Mise en place de réunions pédagogiques
- Mise en place de temps d'échanges (expériences, débats, partage de connaissances, retour de formations, ...)
- Réalisation de journées à thème favorisant le travail en équipe (veillées, expositions, spectacles, ...)
- Développement de projets d'équipe
- Faire le lien entre les différentes équipes
- Faire un bilan annuel de l'année passée



2- Faciliter l'accès à la formation

- Communication des formations connues à l'ensemble de l'équipe
- Mise en place d'un plan de formation personnalisé annuel auprès du service RH
- Accompagnement des animateurs (projets, logiciel, ...)
- Retour de formations lorsque l'un des membres de l'équipe en a suivi une
- Mise en place de formations in-situ



3- Accompagner les nouveaux animateurs ou les stagiaires

- Fiche de poste et livret de l'animateur
- Visite des locaux et explication du fonctionnement
- Tutorat pendant minimum 2 jours, pour les nouveaux agents, et travail en binôme pour les stagiaires
- Points fréquents avec les stagiaires ou nouveaux agents
- L'ensemble de l'équipe se doit d'être disponible et formatrice



4- Aider à la réalisation de projets d'animation

- Proposition de projets à mener à l'équipe
- Méthodologie de projet
- Accompagnement à l'écriture
- Suivi des projets d'animation des animateurs
- Bilan durant l'évaluation annuelle



L'ÉQUIPE D'ANIMATION

L'équipe de direction

Des savoirs :

- Se tenir informé, connaître la législation des ACM en vigueur et la faire appliquer
- Connaître et travailler avec les partenaires scolaires, périscolaires et autres
 - Evaluer les animateurs, les stagiaires et s'auto-évaluer
- Connaître les objectifs éducatifs, le projet pédagogique et savoir en parler
- Déléguer des responsabilités, responsabiliser les animateurs

Des savoirs faire :

- Coordonner les journées et s'assurer du bon fonctionnement des accueils
 - Animer, organiser et gérer ses équipes d'animation
 - Etre garant du projet pédagogique des structures
- Assurer les fonctions administratives, de gestion, de coordination et de communication
- Dynamiser et motiver l'équipe d'animation afin d'impliquer et de valoriser les animateurs
 - Elaborer le projet pédagogique et d'autres projets avec l'ensemble de l'équipe
 - Former, conseiller et évaluer

Des savoirs être :

- Assurer la sécurité physique et morale de tous
 - Etre ponctuel et assidu
- Etre garant des règles de vie et des réglementations en vigueur
- Servir de lien entre les enfants, les parents, les partenaires locaux, la mairie et l'équipe pédagogique
- Faire preuve d'adaptation et de bon sens face aux différentes situations (prendre des décisions, gérer des conflits, ...)
 - Se remettre en question
 - Etre disponible et à l'écoute

L'ÉQUIPE D'ANIMATION

Les animateurs

Des savoirs :

- Respecter tout individu et les étapes de développement de chacun
 - Accepter les différences et travailler en équipe
 - Présenter et expliquer ses animations
- Connaître les règles "minimales" en matière d'hygiène et de sécurité dans le cadre de l'accueil de loisirs (encadrement, déplacements, baignade,...)
 - Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités

Des savoirs faire :

- Organiser, mener et animer des activités sportives, culturelles, manuelles, ...
- Dynamiser et motiver un groupe, participer de manière active à la vie de l'accueil de loisirs
 - Etre force de propositions
 - Etre imaginatif et créatif
- Adapter ses animations et son langage selon le public cible
- Respecter et mettre en œuvre les valeurs du projet pédagogique
 - Communiquer, être à l'écoute
- Tenir la pharmacie et autres produits ou objets dangereux hors de portée des enfants

Des savoirs être :

- Assurer la sécurité physique et morale des enfants
 - Etre ponctuel et assidu
- Avertir et justifier ses retards et absences dans le délai requis
 - Etre opérationnel, présent physiquement et moralement
- Montrer l'exemple, respecter les règles de vie et les directives
 - Prendre des initiatives
- Favoriser le développement des relations entre les différents acteurs

LES ÉQUIPES DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN

Les agents de restauration et d'entretien font partie intégrante de l'équipe de l'accueil de loisirs et seront associées au maximum à la vie des structures.

Leur travail est essentiel au fonctionnement de l'accueil de loisirs. L'attitude des animateurs et des enfants doit être irréprochable à l'égard de ces équipes. C'est ainsi qu'un partenariat avec les responsables d'offices, les agents de restauration, ainsi qu'avec les ATSEM et agents d'entretien devra permettre un travail en complémentarité et dans le respect des tâches de chacun.

Les équipes d'entretien:

Leur rôle consiste à faire en sorte que les enfants évoluent dans un environnement sain et propre

Les agents de restauration :

Leur rôle est de veiller à la bonne réception des repas, à la préparation et aux service de ces derniers. Elles veillent à ce que les enfants mangent correctement et goûtent à tout.

Préparation, réunions pédagogiques et évaluations

1- Temps de préparation :

Afin de pouvoir préparer au mieux les différentes activités proposées aux enfants :

- 1h de préparation tous les mardis pour les activités et la journée du mercredi avec l'équipe d'animation travaillant le mercredi toute l'année, 2h le mardi précédent chaque vacances pour établir le planning d'activité complet pour la session prochaine.
- 4h de préparation avant les petites vacances et 8h avant les vacances d'été avec les animateurs travaillant durant ces périodes.
- 2h de préparation avant chaque vacances pour organiser le temps méridien avec l'ensemble de l'équipe d'animation et personnel de restauration.

2- Réunions pédagogiques :

Tous les jeudis matins, 1h de réunion pédagogique obligatoire (2h s'il y a un besoin particulier) est organisée avec l'ensemble de l'équipe d'animation et lorsque c'est possible au moins une personne de l'équipe de restauration et une ATSEM sont présentes.

Contenu :

- Tour de table pour partager ses ressentis, des informations, régler des conflits, donner des idées, faire des suggestions...
- Transmissions d'informations administratives, RH, ...
- Partage de connaissances, retour de formation
- Elaboration des projets d'animation
- Organisation des temps forts de l'année
- Répartition du personnel
- Travail autour du projet pédagogique

3- Temps de régulation journalier :

A l'issue du temps méridien, tous les midis, l'équipe d'animation et l'équipe de restauration de l'école primaire se réunissent une quinzaine de minutes afin d'échanger sur les différents problèmes rencontrés : organisation, conflits, ... Les plannings d'activités de la semaine sont établis à ce moment là, tous les vendredis.

A l'école maternelle, ce même temps est organisé uniquement le lundi.

4- Modalité d'évaluations :

- Tous les ans, les agents sont évalués :

-Cette évaluation est réalisée par le responsable N+1

-Chaque agent rempli un document d'auto-évaluation en amont

-Chaque agent bénéficie d'un suivi à l'année avec l'indication des différentes formations suivies, des projets mis en place, des difficultés rencontrées, des objectifs donnés,...

-L'évaluation est signée par l'agent, la coordinatrice périscolaire, la responsable de service enfance éducation, la DGS et le Maire

-Cela sert à l'attribution annuel du CIA (Complément Indemnitaire Annuel) grâce à l'atteinte ou non des objectifs fixés l'année précédente

- Evaluation des stagiaires BAFA :

-Remise d'une grille d'auto-évaluation à remplir en début et fin de stage

-Mise en place d'objectifs

-Attribution d'un "maître de stage", animateur ou coordinateur, pour suivre le stagiaire, l'observer, le conseiller

-Entretien de fin de stage, compléter le document pour la SDJES

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

La gestion des incidents :

Tous les incidents survenus avec ou entre enfants doivent être recensés dans le classeur prévu à cet effet.

En cas de blessures graves et/ou de casse de matériel, un rapport d'incident doit être établi en deux exemplaires (un pour la famille et un à conserver sur la structure)

En cas d'incident ou accident graves, le coordinateur doit en informer la SDJES via un formulaire spécifique.

L'assistant sanitaire :

- il est titulaire du PSC1
- il contrôle et gère les stock
- il gère le réapprovisionnement des trousse de secours et armoires à pharmacie
- il veille à la bonne tenue du cahier de suivi des soins
- il gère et connaît les enfants possédant un PAI et en fait part à l'équipe
- il gère les boîtes PPMS (contenu, réapprovisionnement, ...)

Les 1ers secours :

En cas d'accident il faut :

- Protéger (rassurer, ne pas déplacer, faire les 1ers gestes d'urgence)
- Alerter (choisir un témoin calme, lui demander d'alerter le SAMU au 15 ou les pompiers au 18)
- Secourir (faire ce que les professionnels nous conseillent, rester en contact avec l'enfant)
- Prévenir (les parents, le responsable de l'accueil de loisirs, le service Enfance Education de la mairie)

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

CONDUITE À TENIR EN CAS D'ÉVACUATION OU DE CONFINEMENT :

SE RÉFÉRER AUX PPMS DES DIFFÉRENTES ÉCOLES, DANS TOUS LES CAS : RESTER CALME ET ATTENTIF, COMPTER LES ENFANTS, PRENDRE LES LISTES DE PRÉSENCES (SI POSSIBLE) ET NE PRENDRE AUCUN RISQUE.

Le protocole d'accueil individualisé :

Le PAI indique le traitement et/ou régime particulier d'un enfant. Aucun médicament ne pourra être administré sans la mise en place préalable d'un PAI.

Il est possible de mettre en place un système de "panier repas" pour les enfants présentant une allergie alimentaire et mangeant à la cantine. Il est impératif pour l'équipe d'animation de se tenir informée des PAI en cours, pour les appliquer et pour les emporter en cas de sorties.

Les 1ers soins :

Chaque soin apporté à l'enfant doit obligatoirement être répertorié dans le cahier de pharmacie en précisant la personne qui a soigné, le nom de l'enfant, la date, l'heure et les soins prodigués.

Les modalités d'inscription

Toutes les inscriptions, qu'elles soient périscolaires ou extrascolaires, se font dans un premier temps à la mairie, en s'adressant au service Enfance-Education. Une fois l'enfant inscrit dans les différentes activités (accueil du matin, temps méridien, accueil du soir 1^{ère} et 2^{ème} heure, étude dirigée, accueil de loisirs du mercredi ou vacances scolaires). Les familles peuvent faire des modifications sur le portail citoyen (*excepté pour les vacances scolaires*).

Le tarif des prestations est fixé selon le coefficient familial des familles calculé comme suit :

(Revenu fiscal de référence (n-1) + prestations CAFx12) / nombre de parts fiscales

Les factures sont éditées en début de mois pour le mois précédent suivant la grille tarifaire suivante :

ACCUEILS, PAUSE MÉRIDIENNE ET ETUDE DIRIGÉE					
Quotient familial Pringiacien	Forfait mensuel par heure d'accueil et tarif quotidien de restauration scolaire				
	à partir du 1 ^{er} septembre 2025				
	Accueil du matin	Pause méridienne**	1 ^{ère} heure accueil du soir	Etude dirigée	2 ^{ème} heure accueil du soir
1 < 4 750	13,90 €	2,84 €	13,90 €	15,33 €	13,90 €
2 4 751 à 7 625	17,64 €	3,47 €	17,64 €	18,90 €	17,64 €
3 7 626 à 11 250	20,17 €	3,94 €	20,17 €	21,31 €	20,17 €
4 11 251 à 15 000	23,92 €	4,57 €	23,92 €	24,88 €	23,92 €
5 15 001 à 20 000	26,78 €	4,67 €	26,78 €	27,61 €	26,78 €
6 20 000 à 30 000	28,22 €	4,78 €	28,22 €	28,98 €	28,22 €
7 > 30 000	31,97 €	4,88 €	31,97 €	32,55 €	31,97 €
8 Extérieur	57,88 €	8,87 €	57,88 €	57,22 €	57,88 €
Occasionnel accueil par jour*		5,00 €			
Occasionnel restauration scolaire		8,87 par repas			
Gouter oublié à l'accueil du soir		5 € par jour et par enfant			
Pénalité de retard à l'accueil du soir 2 ^{ème} heure/mercredi/vacances		10 € jour/enfant/demi-heure de retard			

* jusqu'à 3 présences mensuelles

** enfant sous PAI alimentaire nous consulter

Toute heure commencée est due

ACCUEILS DE LOISIRS 3/5 ANS ET 6/11 ANS DU MERCREDI ET DES VACANCES				
Quotient familial Pringiacien	Tarif quotidien par enfant à partir du 1er septembre 2025			
	Tarif par enfant à la journée de 7h30 à 18h30 (repas compris)	Tarif par enfant matin avec repas 7h30 à 13h00 (repas compris)	Tarif par enfant après-midi sans repas de 13h00 à 18h30	
1 < 4 750	17,64 €	11,54 €	8,75 €	
2 4 751 à 7 625	19,17 €	12,92 €	9,50 €	
3 7 626 à 11 250	20,69 €	14,14 €	10,25 €	
4 11 251 à 15 000	23,22 €	16,02 €	11,50 €	
5 15 001 à 20 000	24,72 €	16,87 €	12,25 €	
6 20 000 à 30 000	26,23 €	17,73 €	13,00 €	
7 > 30 000	28,73 €	18,88 €	14,25 €	
8 Extérieur	50,42 €	29,12 €	22,50 €	
Pénalité de retard		10 € jour/enfant/demi-heure de retard		
Supplément nuitée dans le cadre de l'activité accessoire à l'accueil de loisirs sans hébergement (en plus du tarif journée)				7,00 € /nuitée/enfant
Veillée				4,00 € /veillée/enfant

Projet de fonctionnement

-Principes généraux-

Les accueils périscolaires et extrascolaires sont ouverts du lundi au vendredi (hors jours fériés). Le respect des horaires, tant par l'équipe d'animation que par les familles est impératif pour le bon fonctionnement du service.

En cas d'absence ou d'imprévu, l'animateur se doit de prévenir au plus vite ses collègues et le service des Ressources Humaines de la mairie afin de prévoir le remplacement en conséquence.

-Les inscriptions-

Au préalable, les familles doivent inscrire leurs enfants à la mairie. Ils ont la possibilité de modifier l'agenda de présence de leurs enfants suivant la procédure énoncée dans le règlement intérieur.

Sur les écoles, les animateurs entourent le "+" sur listing si l'enfant est présent et complète la liste si l'enfant n'est pas inscrit. Il invite alors les parents à vérifier si l'inscription a bien été faite au service Enfance Education.

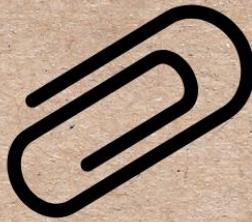
-Le temps méridien-

Les enfants passent toujours aux toilettes et se lavent les mains avant d'aller dans le réfectoire sous la vigilance des adultes. Pendant les repas, les équipes doivent absolument veiller à contribuer à l'éducation sociale et individuelle de l'enfant afin qu'il apprenne à :

- vivre avec les autres par le placement à table (mixité)
- s'entraider, bien se comporter à table
- devenir autonome
- bien s'alimenter (quantité, équilibre, mastication). Les animateurs n'obligent pas les enfants à manger mais les incitent à goûter à tout
- respecter les règles d'hygiène (se laver les mains, utilisation de la serviette)

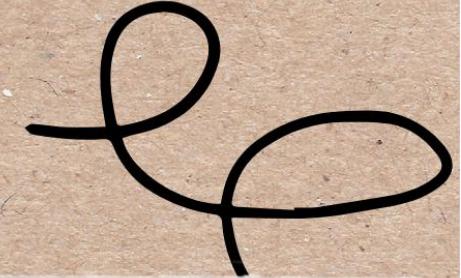
-Le départ-

Les enfants sont confiés uniquement aux adultes autorisés figurant sur la fiche enfant remplie par les responsables légaux (sauf exception sur demande écrite de ces responsables). Il est impératif de contrôler l'identité des parents et adultes récupérant l'enfant grâce à la fiche sanitaire et la pièce d'identité, en cas de doute, il faut appeler le service Enfance Education



Projet de fonctionnement

-En maternelle-



-L'accueil du matin-

Les enfants sont accueillis par deux animateurs **entre 7h30 et 8h20**

7h25 : arrivée des animateurs

7h30-8h15 : à leur arrivée les enfants sont notés présents sur le listing. Des pôles de jeux calmes sont mis à leur disposition s'ils le souhaitent.

8h15 : rangement, retour au calme et appel

8h20 : accompagnement des enfants dans les classes auprès des enseignants et ATSEM

-Le temps méridien-



Les enfants sont récupérés dans leurs classes et sont pris en charge par l'équipe d'animation composée d'animateurs dédiés et des ATSEM.

Entre 11h45 et 12h30 un premier groupe composé d'enfants de PS et MS va manger pendant que l'autre est en activité selon un planning hebdomadaire établi par les équipes. Ces activités sont affichées de façon ludique afin que l'enfant puisse choisir ce qu'il souhaite faire.

Après les vacances de printemps, les GS sont invités régulièrement à manger à l'école Jean de la Fontaine afin de s'habituer doucement au fonctionnement du self pour leur passage en CP

-L'accueil du soir-

Les enfants sont récupérés par les animateurs en classe et rassemblés pour goûter. L'arrivée des parents s'effectue **entre 16h30 et 18h30**

16h30-17h : goûter et appel des enfants
17h-18h30 : les animateurs proposent des jeux ou activités (ateliers ou jeux libres encadrés) en intérieur ou extérieur pendant que les enfants partent de manière échelonnée.

A **17h30** un second appel est réalisé.

Entre **12h40 et 13h25** l'autre groupe va manger pendant que celui qui était au réfectoire va faire les activités proposées. Un animateur qui était en activité en premier retourne en activité avec le deuxième groupe afin que les ATSEM partent en pause tour à tour.

A 13h20 les PS passent aux toilettes et sont accompagnés au dortoir pour le coucher.
Maternelle Charles Perrault à **13h35** les enfants passent sous la responsabilité des enseignants dans la cour.

Maternelle Jean de la Fontaine à **13h35**, les enfants sont raccompagnés dans leurs classes.

-Le mercredi/les vacances-

7h25 : arrivée des animateurs

7h30-9h : jeux libres encadrés

9h-9h30 : rassemblement, appel et rituel

9h30-11h : activités. Le temps de rangement est compris dans l'activité, avec l'aide des adultes pour les habituer à ranger quand ils ont fini de jouer

11h-11h20 : temps récréatif

11h20-11h30 : passage aux toilettes et lavage des mains

11h30-12h30 : repas

12h30-15h : coucher pour les petits, sieste et réveil échelonné

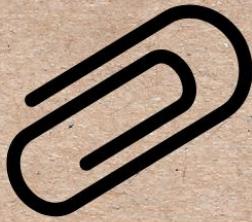
12h30-14h : temps calme, les enfants qui souhaitent s'allonger ont la possibilité de le faire

14h-15h30 : activités. Les PS sont dirigés vers les activités à leur réveil

15h30-16h : temps récréatif

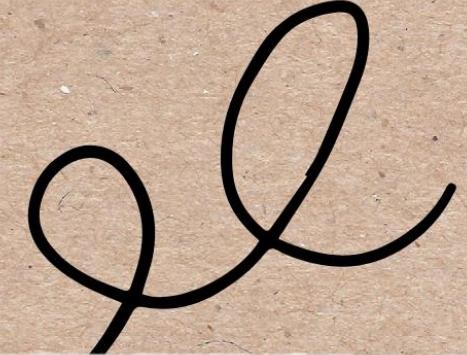
16h-16h30 : goûter

16h30-18h30 : départ échelonné et jeux libres encadrés



Projet de fonctionnement

-En élémentaire-



-L'accueil du matin-

Les enfants sont accueillis par deux animateurs **entre 7h30 et 8h20**

7h25 : arrivée des animateurs

7h30-8h15 : à leur arrivée les enfants sont notés présents sur le listing. Des pôles de jeux calmes sont mis à leur disposition s'ils le souhaitent.

8h-15 : rangement, retour au calme et appel

8h20 : les enfants rejoignent leurs classes de manière autonome

-Le temps méridien-

Les enfants se rendent dans la cour de manière autonome (les CP sont récupérés en classe par un animateur).

Le repas : l'école Jean de la Fontaine possède un self. Les enfants peuvent s'y rendre lorsqu'ils le souhaitent **entre 11h30 et 13h**. Ils indiquent leur présence à l'animateur dédié et récupèrent

leur carte de cantine qu'ils remettront aux agents de restauration. Ils se servent seul sur des plateaux, vont s'installer où ils le souhaitent et débarrassent lorsqu'ils ont terminé



-L'accueil du soir-

Les enfants se rendent seuls au réfectoire où se déroule l'accueil (Les CP sont récupérés en classe en début d'année). L'arrivée des parents s'effectue **entre 16h30 et 18h30**.

Les enfants fréquentant l'étude dirigée sont récupérés par un animateur puis amener dans leur salle pour goûter et attendre les professeurs.

16h30-17h : goûter et appel des enfants

17h-18h30 : jeux libres encadrés et départ échelonné des enfants

A 17h30 les enfants sortent de l'étude et partent avec leurs parents ou vont à l'accueil de loisirs.

Les activités : de manière hebdomadaire, les animateurs préparent les activités qui seront proposées aux enfants la semaine d'après. Ces activités sont affichées sur un tableau à la vue des enfants.

Les activités se déroulent en deux services. Si l'enfant va à l'activité en premier il ira manger ensuite. S'il souhaite manger en premier il ira à l'activité du 2ème service.

La surveillance de cour se fait sur l'intégralité du temps d'accueil pour les enfants qui ne souhaiteraient participer à aucune activité. **A 13h30** les enfants sont raccompagnés en classe.

Après les vacances de printemps, les GS sont invités régulièrement à manger au self afin de s'habituer doucement à ce fonctionnement pour leur passage en CP.

-Le mercredi/les vacances-

7h25 : arrivée des animateurs

7h30-9h : jeux libres encadrés

9h15-9h45 : rassemblement et appel

9h45-11h30 : activités. Le temps de rangement est compris dans l'activité

11h30-12h : temps récréatif

12h-13h : passage aux toilettes, lavage des mains et repas

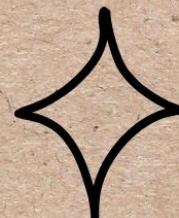
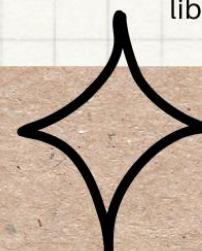
13h-14h : temps calme et proposition de petits ateliers calmes

14h-14h30 : temps récréatif

14h30-16h : activités. Le temps de rangement est compris dans l'activité

16h-16h30 : goûter

16h30-18h30 : départ échelonné et jeux libres encadrés



Pour conclure...



L'accueil de loisirs étant un moment d'éducation global centré sur l'enfant, ce projet est conçu pour favoriser l'intégration et l'épanouissement individuel de chaque enfant dans le groupe.

Il doit alors favoriser les contacts et la qualité des relations entre les personnes, et permettre à chaque enfant de se sentir attendu, écouté et entendu, par des adultes disponibles et responsables.

Rédigé par la direction, il n'est ni figé ni exhaustif, et sera porté à la connaissance des différents acteurs de terrain, qui pourront ainsi participer à son évolution par des remarques constructives :

- l'équipe d'animation présente lors des discussions en réunion de début d'année
- les familles pourront le consulter sur place ou le demander à l'équipe.

EN SIGNANT CE DOCUMENT, JE M'ENGAGE A TRADUIRE CE PROJET PEDAGOGIQUE EN ACTIONS SUR LE TERRAIN ET A RESPECTER L'ENSEMBLE DES REGLES ET INTERDITS PRECONISES POUR LE BON DEROULEMENT DU TRAVAIL EN EQUIPE.

